

NOTE ENVIRONNEMENT

(annexe cas par cas)

REPROFILAGE PISTE ROUGE DES PLAGNES

&

AMÉLIORATION PISTE VERTE DES RIVETS PARTIE HAUTE



Hautes Alpes

Syndicat mixte des
stations villages de la Haute-Romanche

Station : LE CHAZELET

réf : DT 23034.09

indice : A

le : 13/10/2023



Système de
management
ISO 9001:2015
ISO 14001:2015

www.tuv.com
ID 9105021208

SOMMAIRE

- I. Caractéristiques du projet**
- II. Contexte environnemental**
- III. Synthèse et Conclusion**

I. Caractéristiques du Projet

▶ 1. LE SITE

- ▶ Située dans le département des Hautes Alpes, sur la commune de la Grave, la station **Le Chazelet** s'étale entre 1810 mètres (front de neige) et 2150 m d'altitude, et propose un domaine familial au pied du Plateau d'Emparis, face au massif de la Meije.

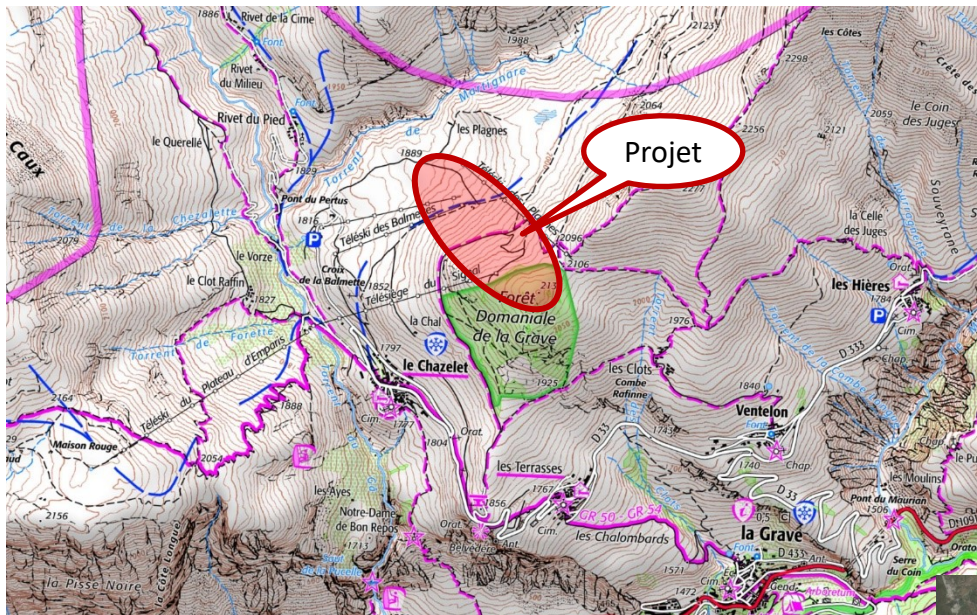


Station du CHAZELET

Carte IGN

I. Caractéristiques du Projet

▶ 1. PLAN DE SITUATION



Extrait Géoportail



I. Caractéristiques du Projet

▶ 2. DÉTAIL DU PROJET

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la **STATION DU CHAZELET** (située sur LA COMMUNE DE LA GRAVE (05))

Le projet vise à réaménager la piste rouge des Plagnes et de la piste verte des Rivets-partie haute en valorisant les pentes et l'attractivité de ces parties du domaine.

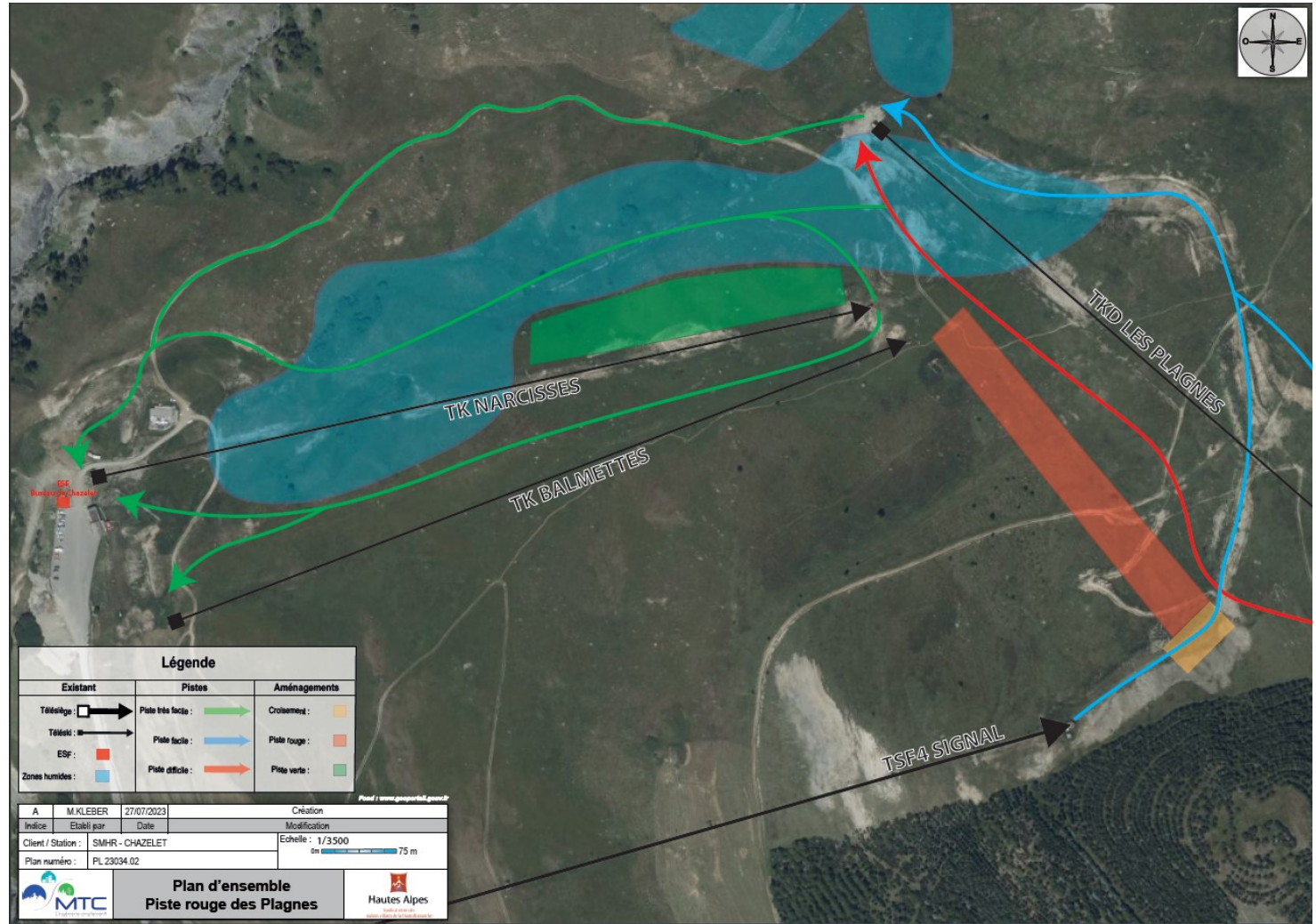
Les aménagements de ces zones intégreront les différents paramètres d'attractivités, de pratiques, de maintien de la neige, de facilité de damage, d'accès et gestion des flux en valorisant ces secteurs pour l'accueil des pratiquants

Objectif du projet :

- L'objectif est de reprendre les aménagements déjà présents pour permettre le maintien d'un enneigement
- de qualité sur ces secteurs.
- Faciliter le damage de ces zones.
- Faciliter les gestions de flux de skieurs avec une meilleure fluidité sur les pistes.
- Renforcer la sécurité des pratiquants.
- Favoriser l'accès aux clients de tous niveaux.
- Prendre en compte l'évolution des différentes pratiques.
- Revaloriser et redynamiser le domaine pour l'accueil des visiteurs.

I. Caractéristiques du Projet

▶ DÉTAIL DU PROJET



Source: MTC Extrait plan d'ensemble

I. Caractéristiques du Projet

▶ 3. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

PISTE VERTE DES RIVETS:

- ▶ Longueur piste terrasser : **137 m**
- ▶ Longueur suivant la pente : **140 m**
- ▶ Dénivellation : **26 m**

- ▶ Pente moyenne : **19 %**
- ▶ Pente maximum : **17 %**

- ▶ Altitude départ : **1893,4 m**
- ▶ Altitude arrivée : **1867,5 m**
- ▶ Largeur : **14 m**

PISTE ROUGE DES PLAGNES:

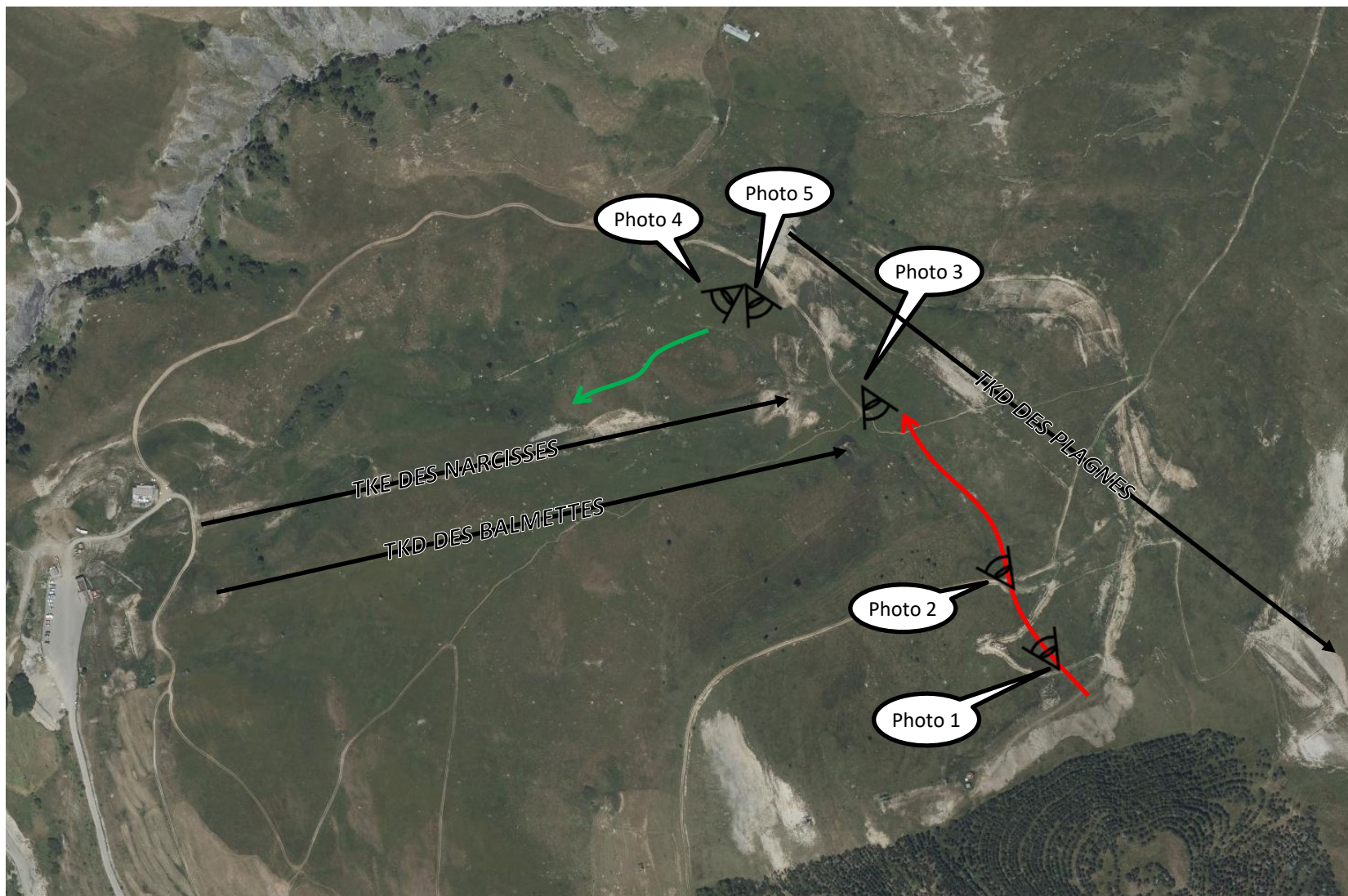
- ▶ Longueur piste terrasser : **343 m**
- ▶ Longueur suivant la pente : **363 m**
- ▶ Dénivellation : **117 m**

- ▶ Pente moyenne : **34 %**
- ▶ Pente maximum : **48 %**

- ▶ Altitude départ : **2063,9 m**
- ▶ Altitude arrivée : **1946,9 m**
- ▶ Largeur : **20 m**

I. Caractéristiques du Projet

▶ 4. PHOTOS DU SITE



I. Caractéristiques du Projet

▶ 4. PHOTOS DU SITE

Photos n°1
MTC – Mai 2022



I. Caractéristiques du Projet

▶ 4. PHOTOS DU SITE

Photos n°2
MTC – Mai 2022



I. Caractéristiques du Projet

▶ 4. PHOTOS DU SITE

Photos n°3
MTC – Mai 2022



I. Caractéristiques du Projet

▶ 4. PHOTOS DU SITE

Photos n°4
MTC – Mai 2022



I. Caractéristiques du Projet

▶ 4. PHOTOS DU SITE

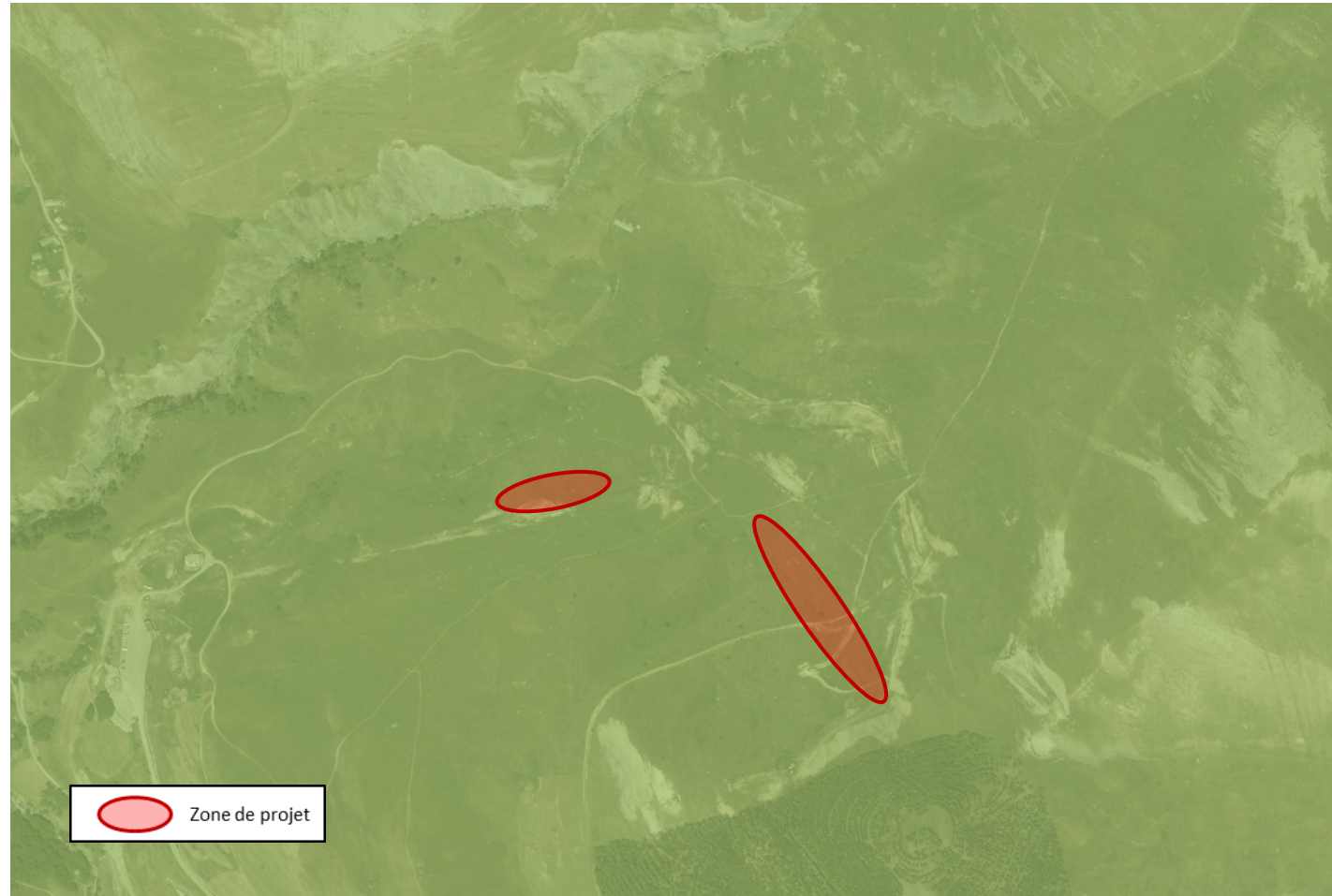
Photos n°5
MTC – Mai 2022



II. Contexte environnemental

▶ 1. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE - ZNIEFF

- ▶ Le secteur du projet est concerné par la **ZNIEFF** de type II « VALLONS DU GÂ, DE MARTIGNARE ET DU GOLÉON –ADRET DE VILLARD D'ARÈNE? DU LAUTARET ET DU GALIBIER »

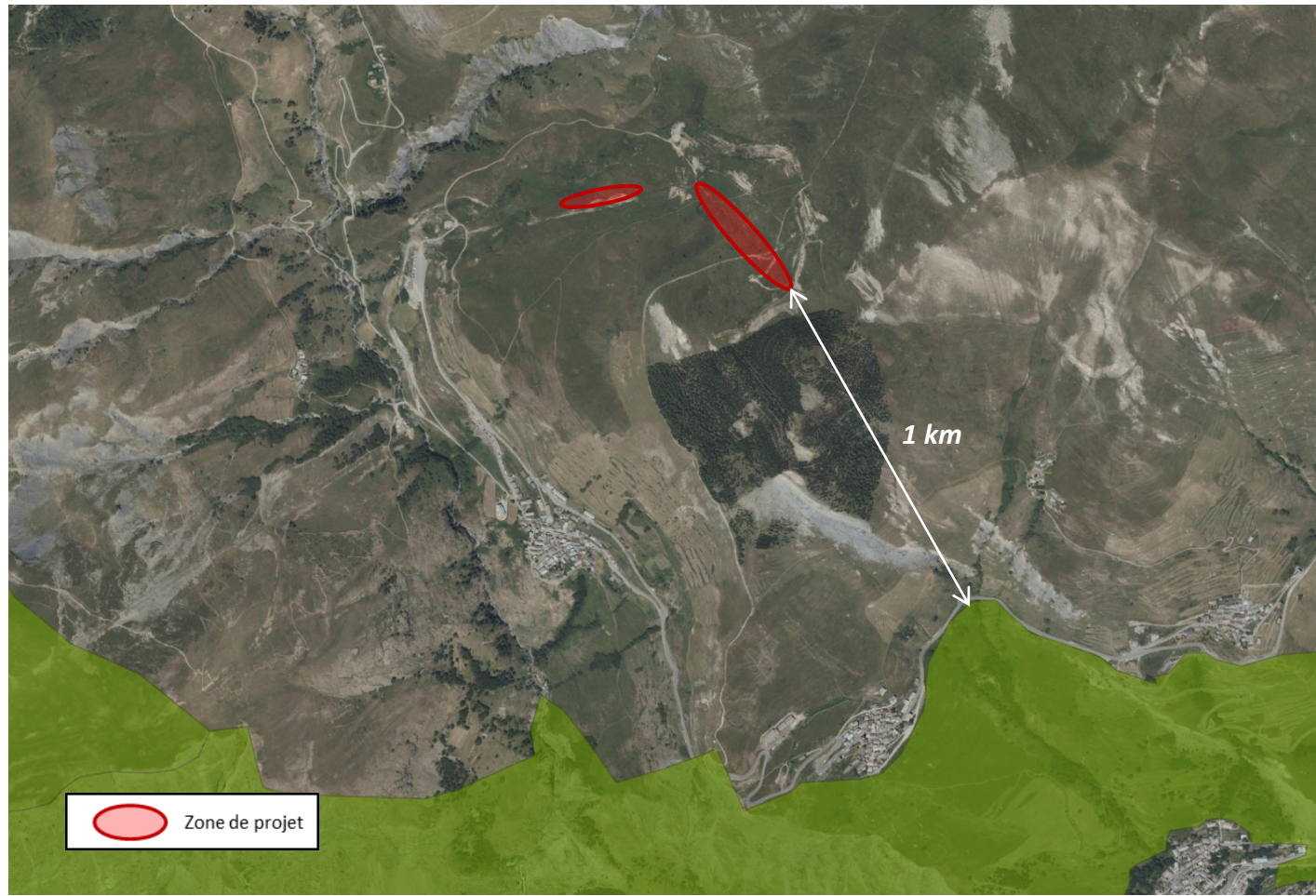


Extrait Géoportail

II. Contexte environnemental

▶ 2. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE - ZNIEFF

- ▶ Le secteur du projet n'est pas concerné par la **ZNIEFF** de type I

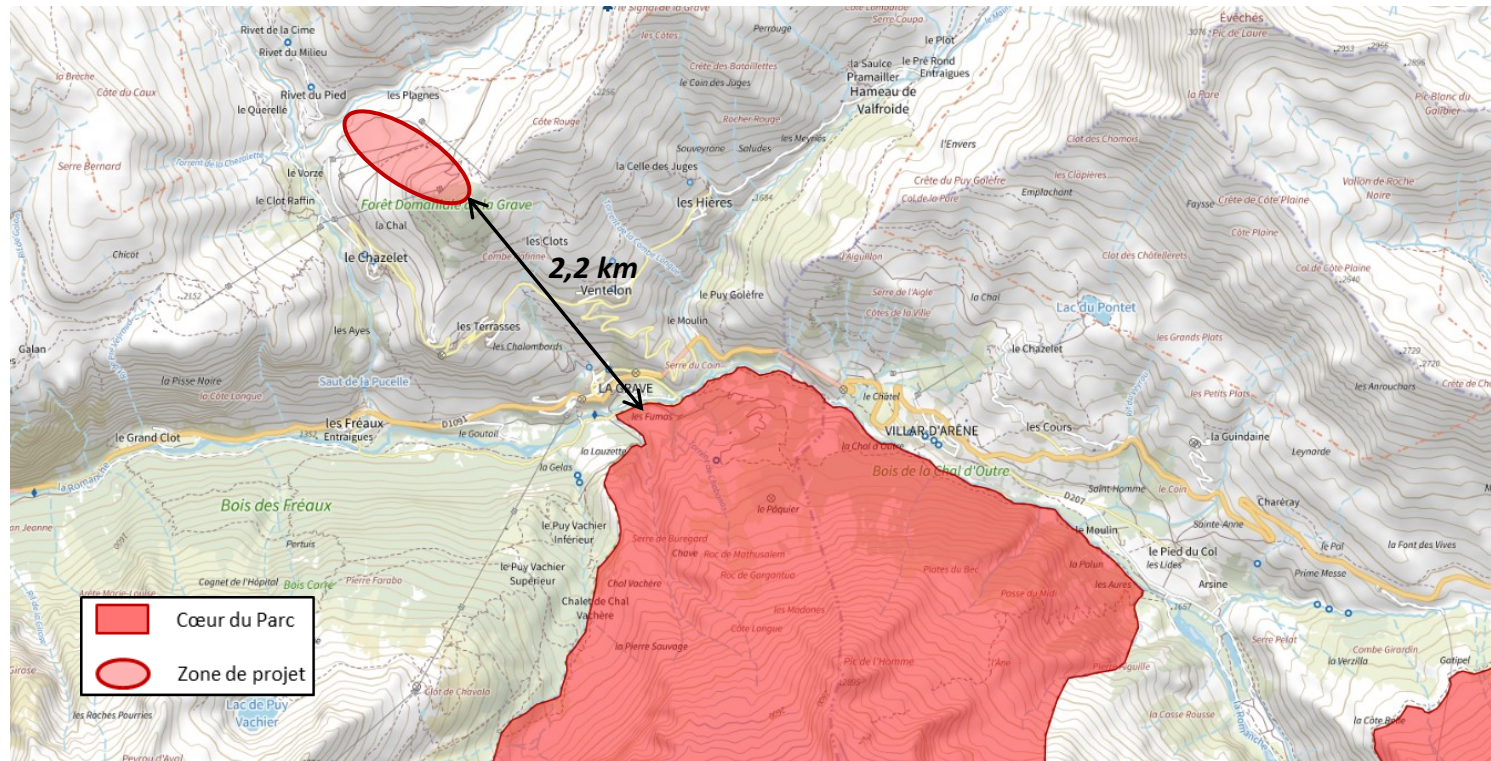


Extrait Géoportail

II. Contexte environnemental

▶ 3. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE – PARC NATIONAL

- ▶ La commune de la **GRAVE** à adhérer à la charte du parc **National de Ecrins**. Ceci n'a pas d'incidence particulière sur le projet, car il ne se situe pas au cœur du parc.

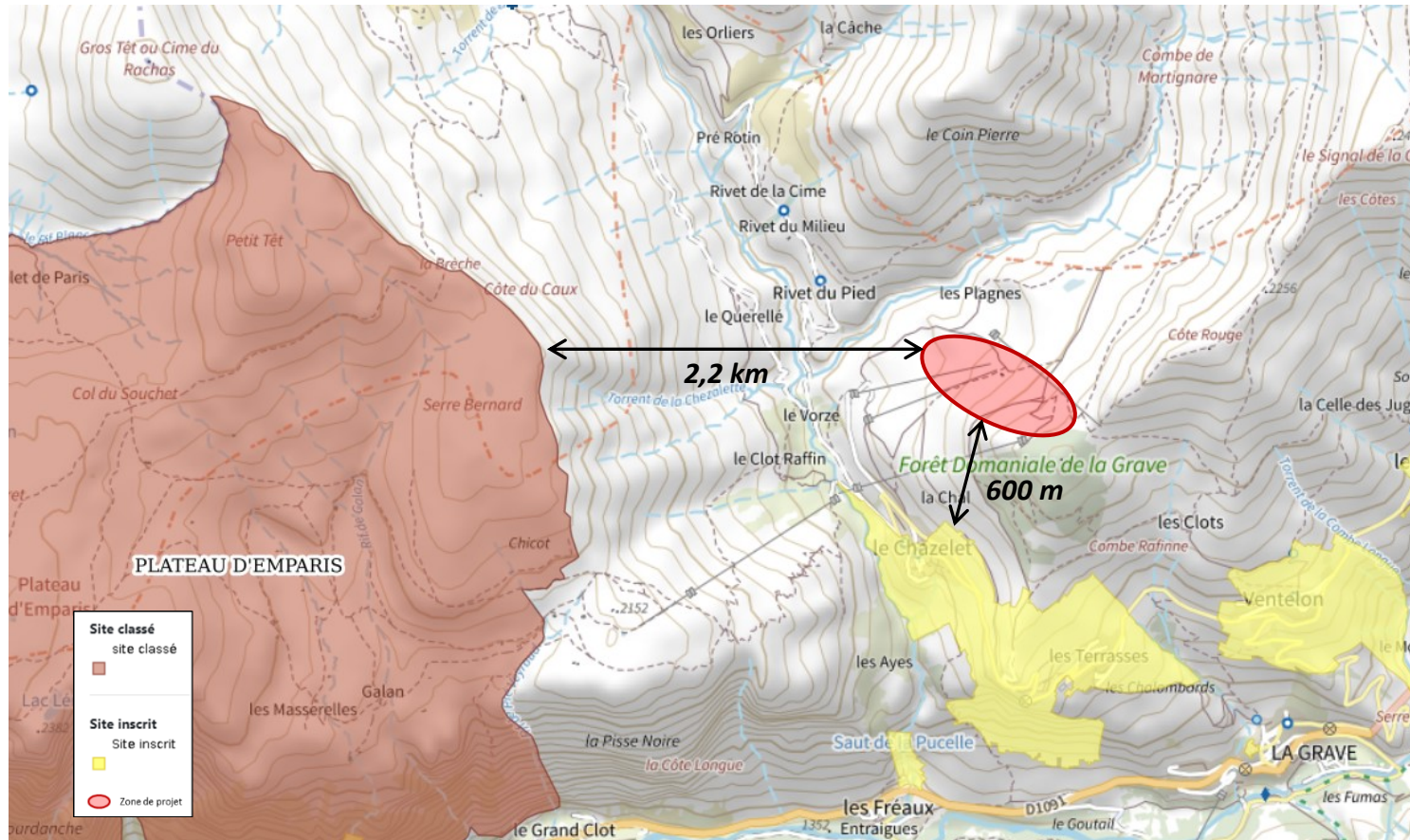


Extrait DREAL PACA

II. Contexte environnemental

▶ 3. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE – SITE CLASSÉ & INSCRIT

- ▶ Le projet ne se situe pas dans un site **Classé** ou **Inscrit**

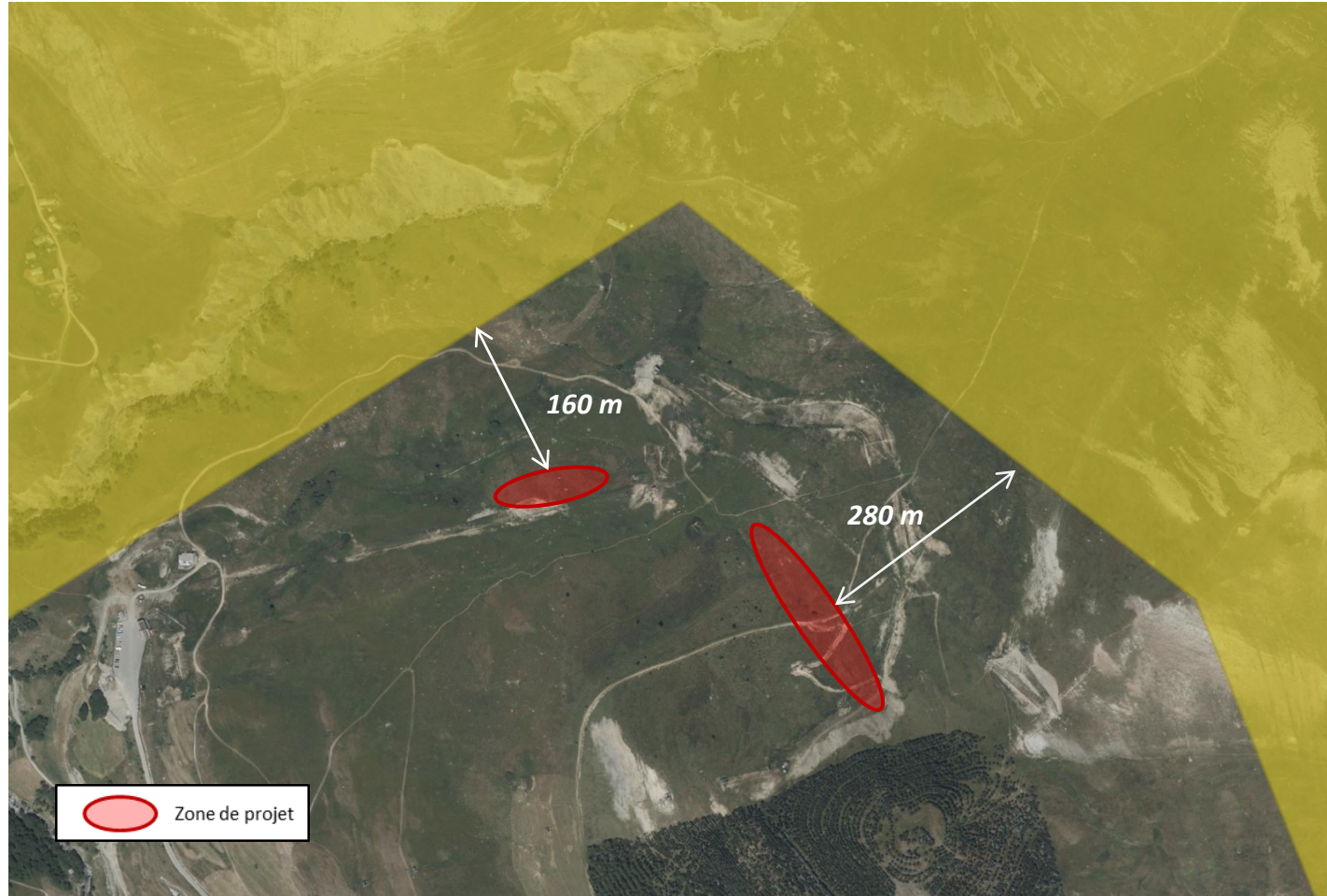


Extrait DREAL PACA

II. Contexte environnemental

▶ 4. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE – NATURA 2000

- ▶ Le projet est proche mais se situe en dehors du site **Natura 2000** directive habitat FR9301497 « plateau d'Emparis – Goleon ».

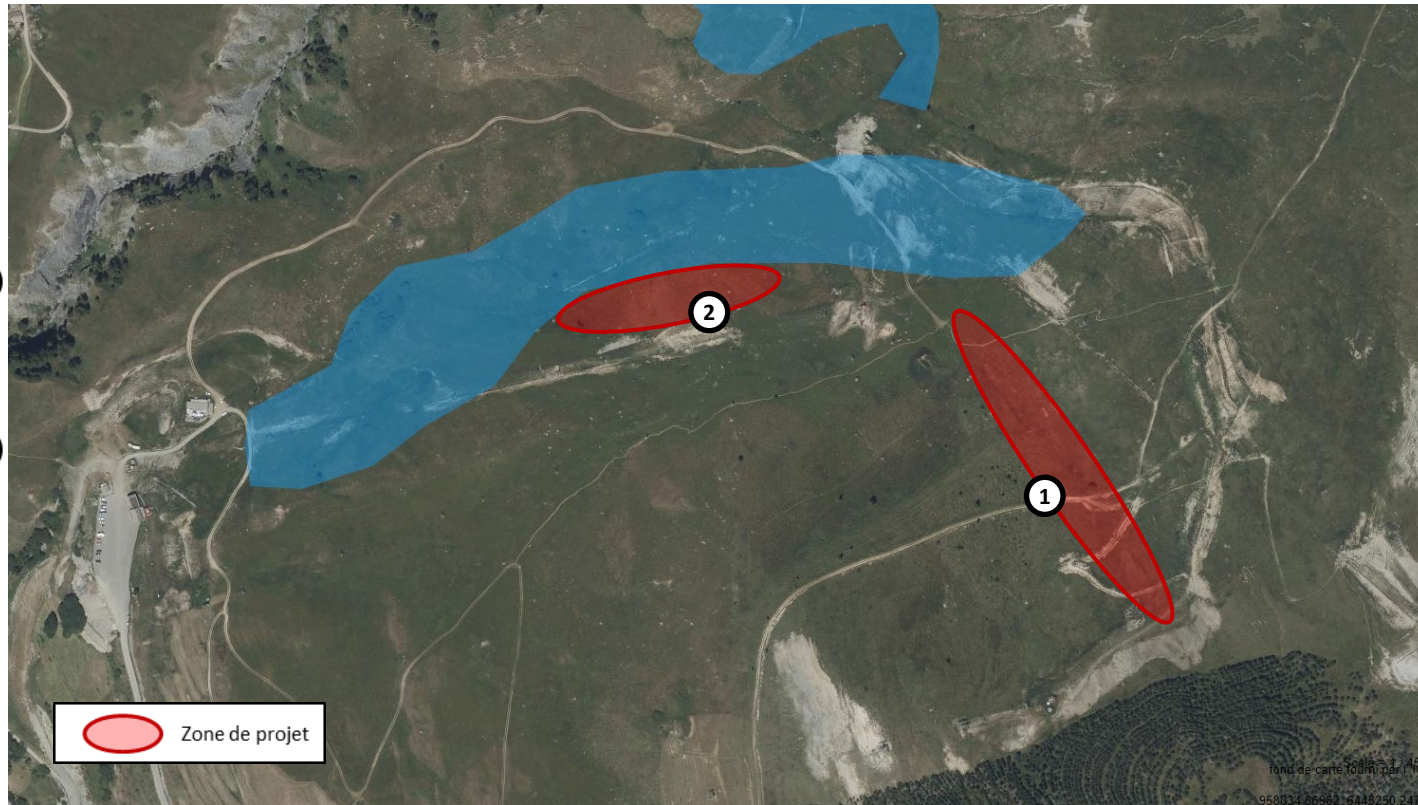


Extrait Géoportail

II. Contexte environnemental

▶ 5. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE – ZONE HUMIDE

- ▶ Le projet est situé près d'une zone **Humide**, mais la partie Piste des **PLAGNES** ① n'est pas concerné et la partie haute de la piste **RIVETS** ② sera remodeliser que dans la partie non humide.

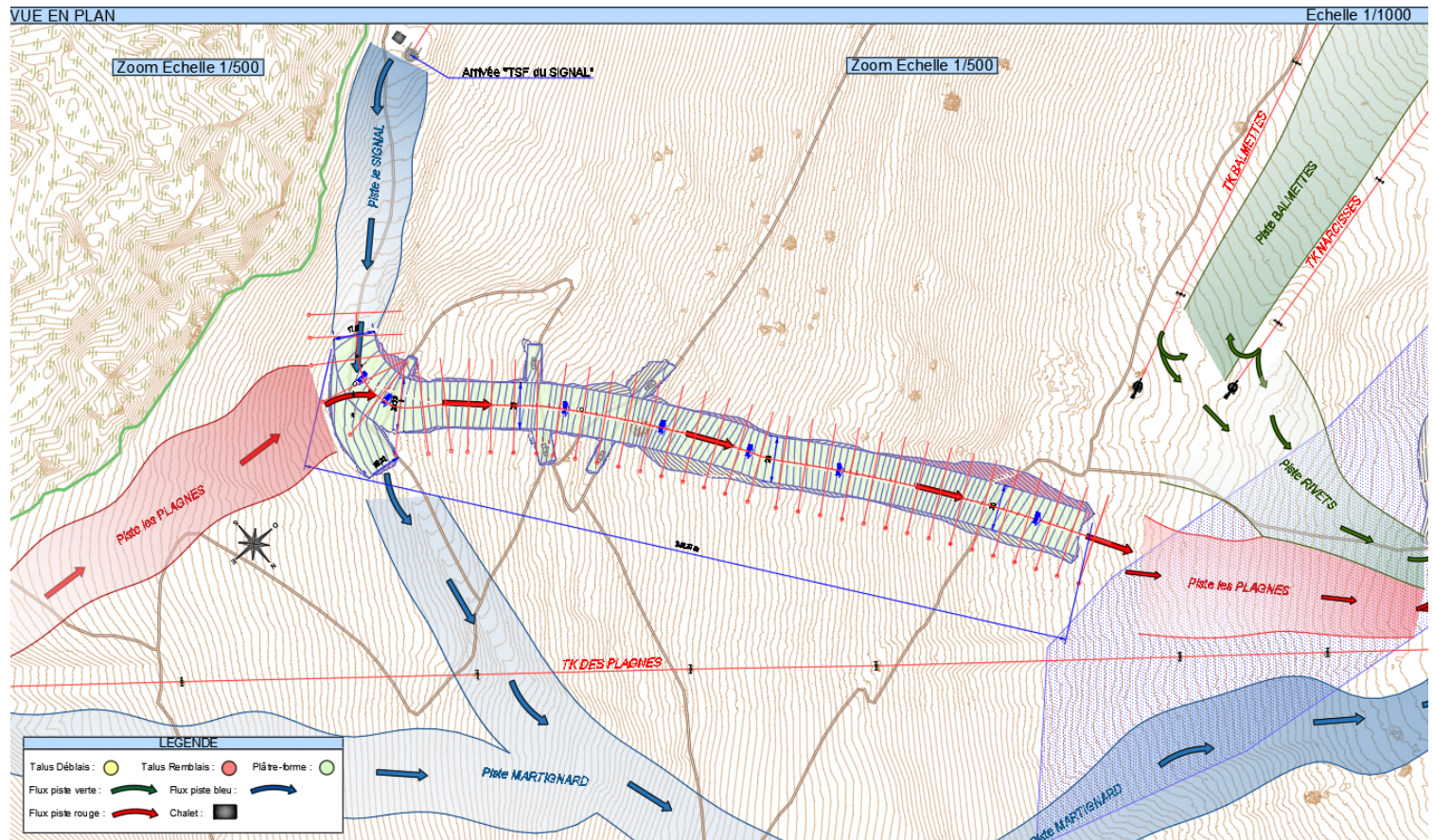


Sig.reseau-zones-humides.org

II. Contexte environnemental

▶ 5. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE – ZONE HUMIDE (DÉTAIL)

- ▶ La piste des PLAGNES n'est pas concerné par la zone *Humide*.

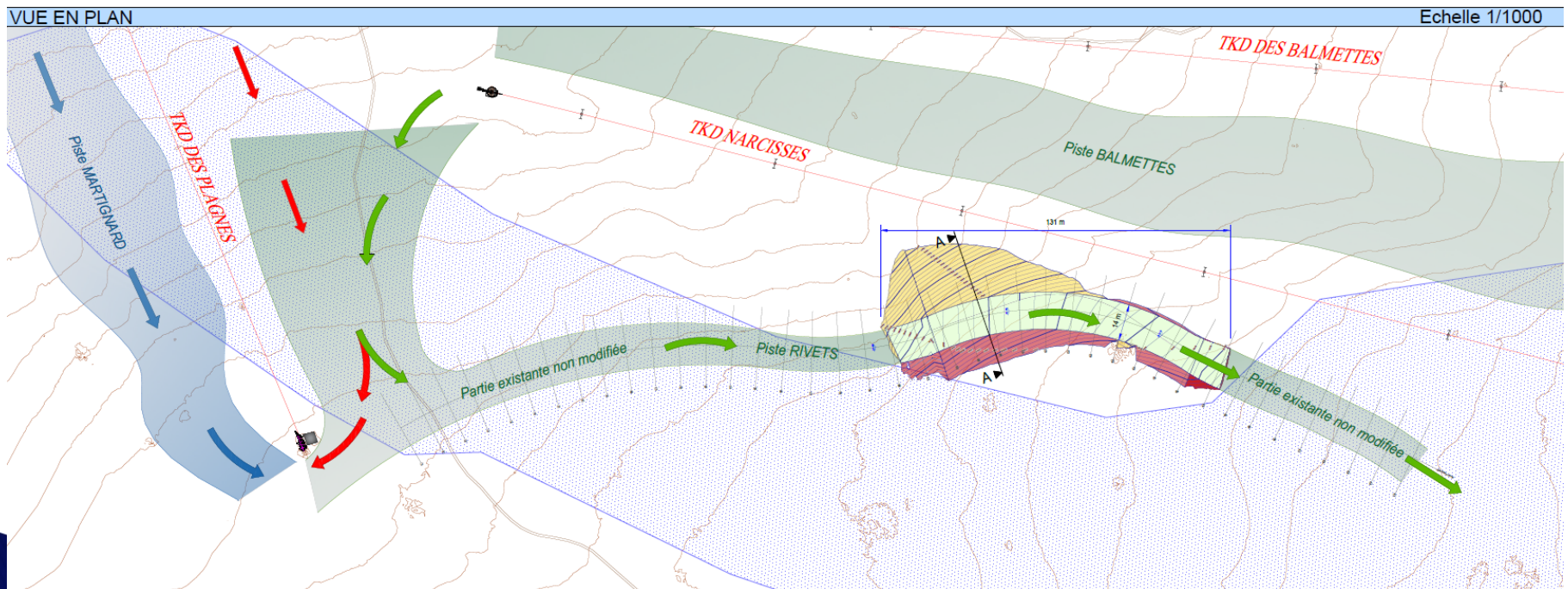


Extrait: Plan MTC

II. Contexte environnemental

► 5. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE – ZONE HUMIDE (DÉTAIL)

- La partie haute piste verte des RIVETS est actuellement sur une zone-humide, le projet d'amélioration prévoit son évitement « au tant que possible » en partie haute du tracé pour réduire l'impact sur cette-ci, pour faciliter le parcours des débutants, son entretien et son enneigement durant la saison, les travaux seront réaliser sans interférer avec la ZH existante, qui sera mise en défend durant le chantier

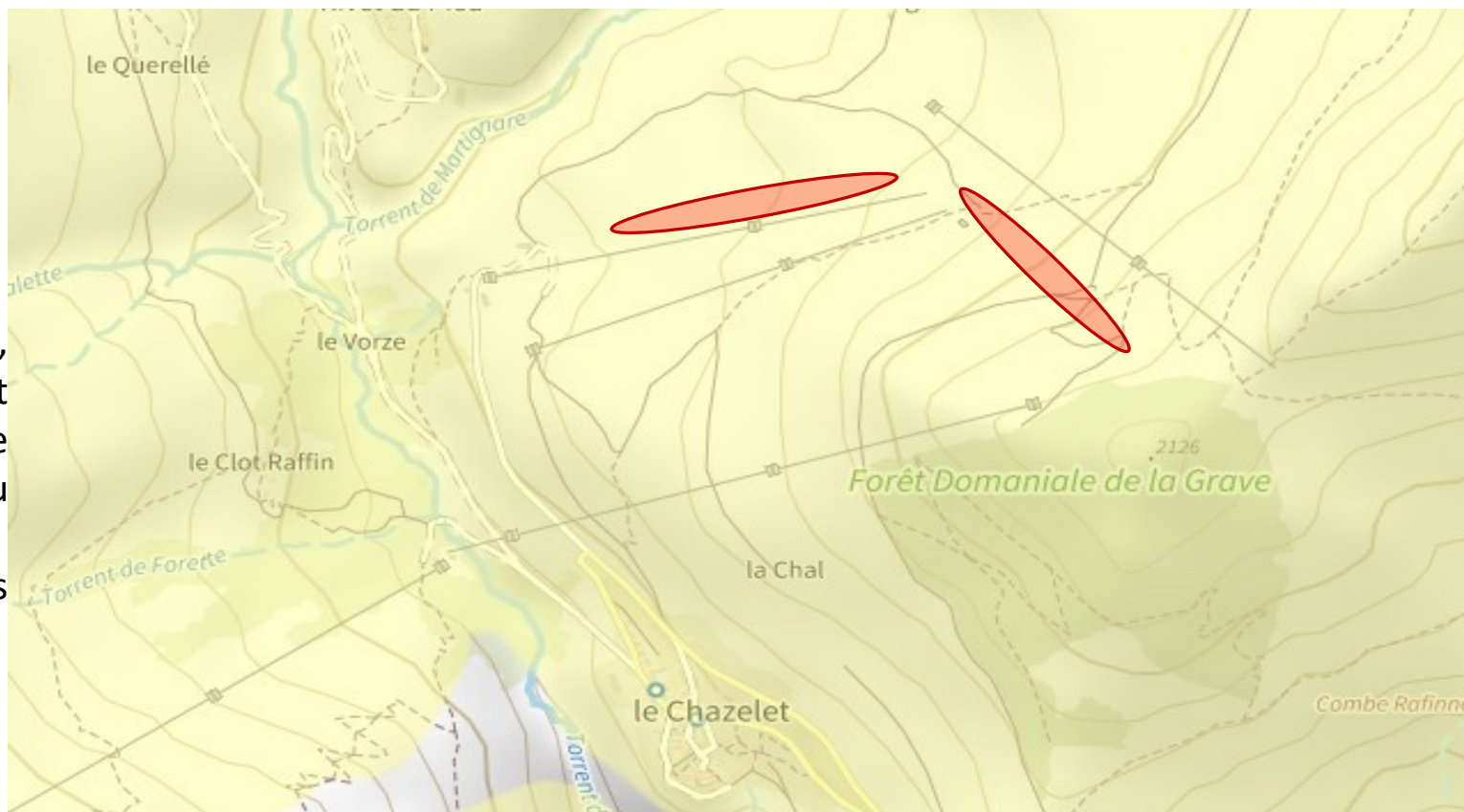


Extrait: Plan MTC

II. Contexte environnemental

▶ 10. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS

(Exposition au retrait-gonflement des argiles)



Extrait cartographie Géorisques

▶ D'après la carte, le projet est situé à une exposition au retrait-gonflement des argiles (faible).

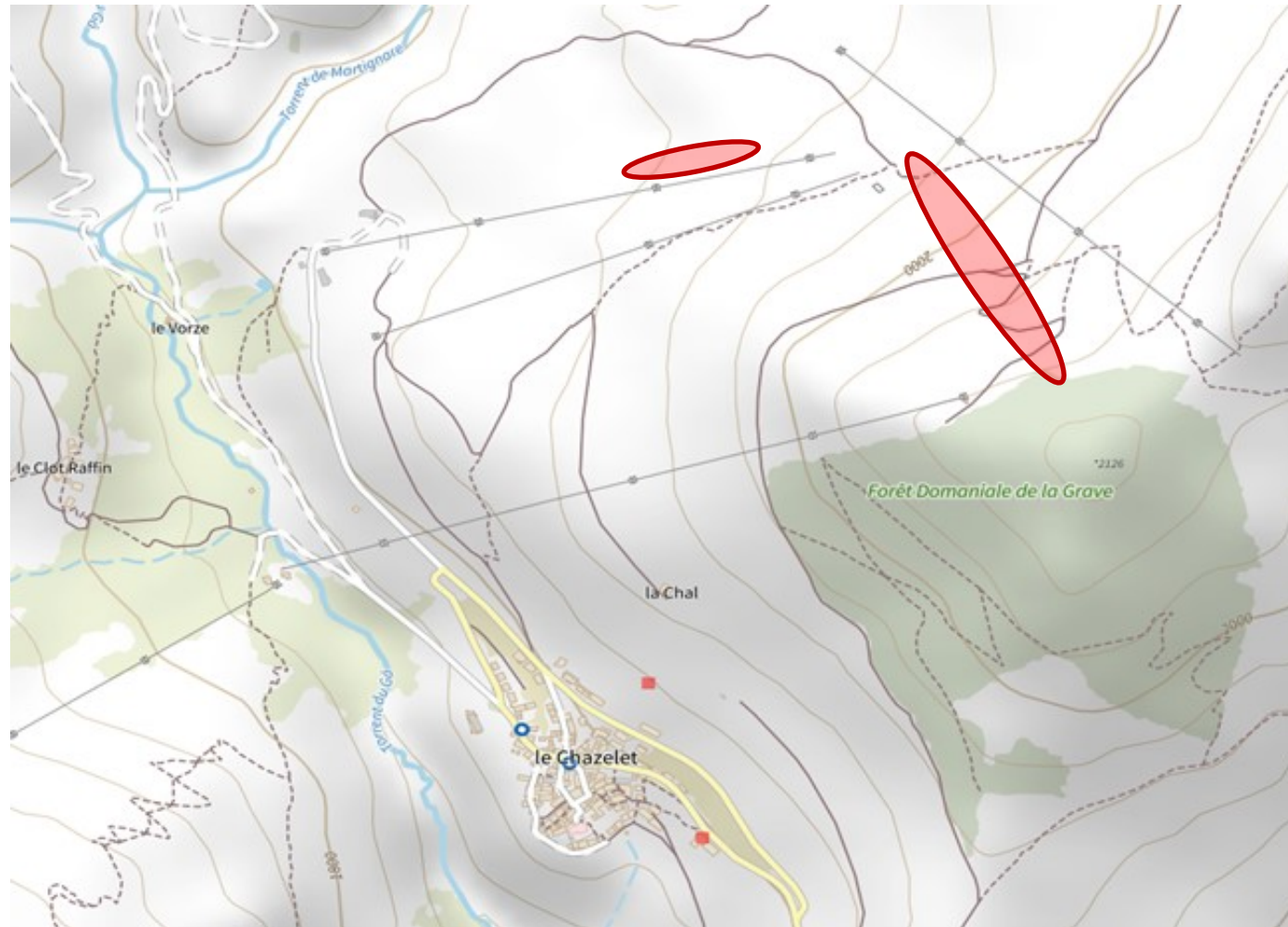
II. Contexte environnemental

▶ 11. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS

(Exposition au retrait-gonflement des argiles)

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulee
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges
- Zone de Projet

- ▶ D'après la carte, la commune du Chazelet présente deux glissements de terrain à proximité direct du village. Néanmoins, aucun glissement de terrain est à noter au niveau des aménagements ou à proximité directe.

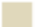







Extrait cartographie Géorisques

II. Contexte environnemental

▶ 10. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS

(Risque Sismique)

-  Zone de sismicité très faible
-  Zone de sismicité faible
-  Zone de sismicité modérée
-  Zone de sismicité moyenne
-  Zone de sismicité forte

 Zone de Projet

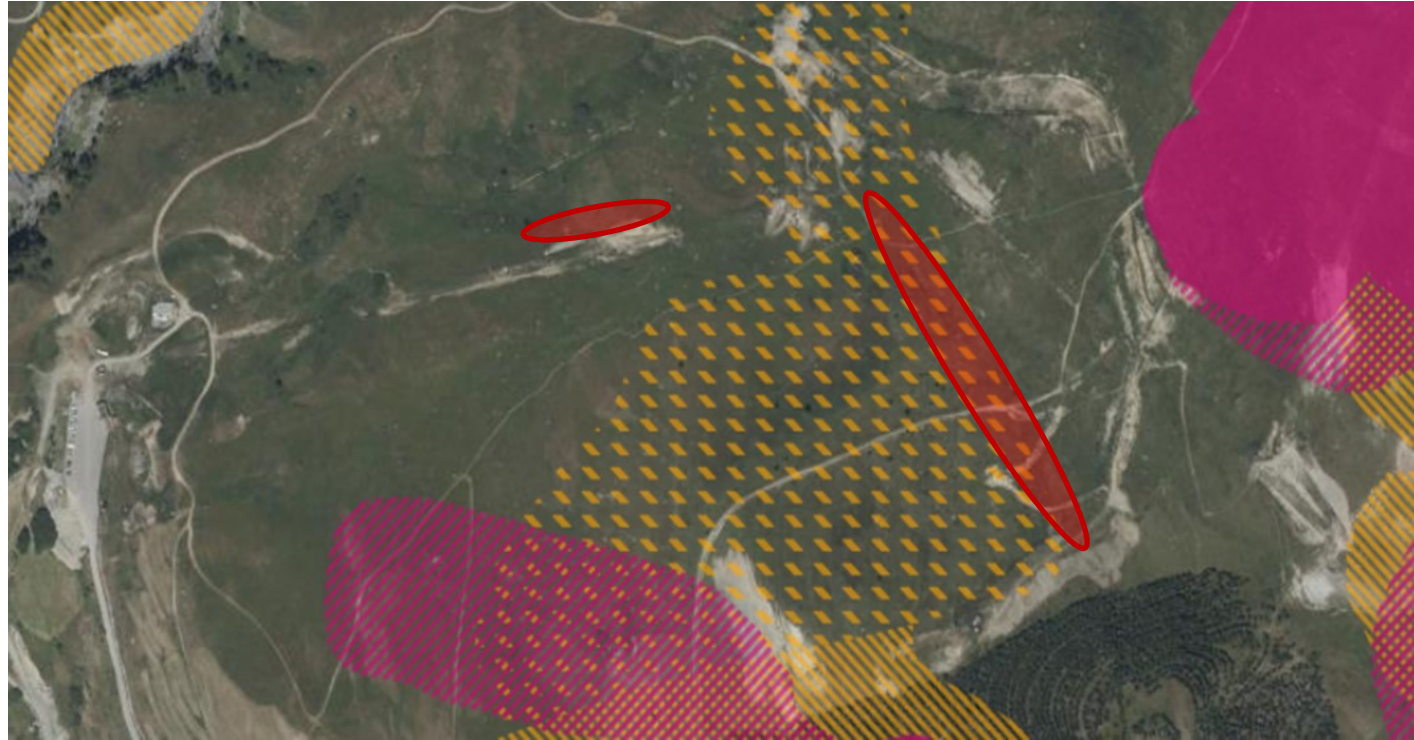
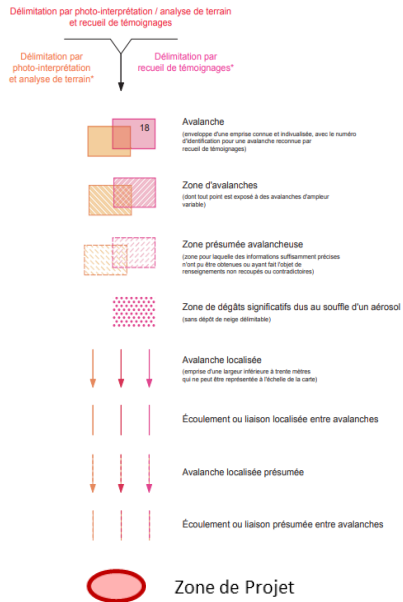


- ▶ La zone du projet est présentée comme en sismicité modérée.

Extrait cartographie Géorisques

II. Contexte environnemental

▶ 10. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS (Avalanche)



Extrait cartographie Géorisques

II. Contexte environnemental

▶ 11. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS

(Conclusion)

- ▶ Le remodelage de la Piste des Plagnes existante n'est pas concernée par une zone humide,
- ▶ Le projet se situe près d'une zone humide, pour la piste des Rivets mais seule la partie haute sera modeler en dehors de la zone humide.
- ▶ le projet est situé à une exposition au retrait-gonflement des argiles (faible).
- ▶ Le projet ne se situe pas en zone de glissement de terrain
- ▶ Le projet se situe dans une zone sismique 3, soit une sismicité modérée sur l'échelle sismique. La conception du projet de pistes ne nécessite pas de prendre en compte ce type de risque.
- ▶ Le projet se situe dans une zone présumée avalancheuse et proche d'une zone avalanche, mais les aménagements se situent sur le domaine skiable, la situation du projet ne nécessite pas de prendre en compte ce type de risque, car l'exploitant prend déjà en compte se risque dans son plan de prévention.

II. Contexte environnemental

▶ 15. CONTEXTE VIS-À-VIS DU PAYSAGE

▶ Les mesures de remise en état et de réhabilitation sont les suivantes:

Elles seront mises en place, au terme des travaux, sur toutes les emprises et surfaces terrassées ou remodelées. Ces travaux visent à assurer la protection des sols contre l'érosion et l'intégration paysagère de l'ouvrage tout en contribuant à la revalorisation des caractéristiques biologiques du site.

Il s'agit, dans les faits, de cicatriser le paysage en recréant, au niveau des zones qui auront été terrassées, une continuité de la végétation depuis le bord des talus jusqu'aux formations naturelles qu'elle traverse.

Le principe consiste à revégétaliser en prolongeant sur les talus les masses végétales environnantes de manière à créer une continuité visuelle mais aussi écologique, en facilitant le retour des espèces présentes naturellement aux abords.

Matériellement, l'intervention comporte un décapage de la terre végétale avant terrassement et son stockage à proximité, puis son ré-épandage au terme des travaux sur les terrains remodelés et enfin les opérations de revégétalisation proprement dites.

La terre végétale pouvant être récupérée sera stockée en merlon de 2m de hauteur et mise sous bâche si les délais de stockage sont trop longs pour éviter le lessivage.

II. Contexte environnemental

▶ 16. CONTEXTE VIS-À-VIS DE L'URBANISME

- ▶ L'emprise du projet se situe sur la commune de **La GRAVE** elle possède un PLU dont la dernière modification a été approuvée le 05/07/2021
- ▶ La commune de **La GRAVE - Le CHAZELET** possède un PPR suite à un l'arrêté préfectoral n°2009-43-5 datant du 12 février 2009. Ce PPR a été modifié le 4 Juillet 2017 par l'arrêté préfectoral n°05.2017-07-04-001.
- ▶ Pour réaliser le projet il sera nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux aux services de l'urbanisme.

II. Contexte environnemental

▶ 17. MESURE DE REDUCTION ET D'ÉVITEMENT

- ▶ Afin de proposer un projet le plus respectueux de l'environnement, les mesures ci-après seront mises en place durant le chantier et l'exploitation :

(Ce dispositif avait déjà été mis en œuvre pour l'installation de la luge sur rail et a prouvé son efficacité)

- La circulation des engins pendant le chantier se fera par le biais des routes carrossables existantes uniquement. Aucun stockage d'hydrocarbure sur site, le ravitaillement des engins se fera au niveau des parkings (amont ou aval).
- L'adaptation du planning des travaux qui démarrera après le 15 août,
- La revégétalisation des zones terrassées avec des semences similaires aux milieux environnants.
- La zone humide a bien été identifiée, et sera mise en défend durant les travaux pour la protéger

III. Synthèse et Conclusion

▶ 1. CONCLUSION DE PRISE EN COMPTE DE L'ÉTAT INITIAL




- ▶ Le projet consiste à réaménager la piste rouge des **Plagnes** et de la piste verte des **Rivets** en partie haute en valorisant les pentes et l'attractivité de ces parties du domaine.
- ▶ Le projet se situe dans une zone **ZNIEFF de type II**.
- ▶ Le projet se situe à proximité d'une zone **ZNIEFF de type I**
- ▶ Le projet se situe à proximité d'un site **Natura 2000**.
- ▶ La commune de la **GRAVE** à adhérer à la charte du parc **National de Ecrins**. Ceci n'a pas d'incidence particulière sur le projet, car il ne se situe pas au cœur du parc.
- ▶ Le projet ne se situe pas dans un site **classé** et **inscrit**.
- ▶ Les risques **Naturels** connurent recensés sur cette zone ont été pris en compte.
- ▶ Le projet est soumis au **PLU** et au **PPR** de la commune de La **GRAVE**.

Identification

► SUIVI DES MODIFICATIONS

Station : LE CHAZELET	Affaire n° : 23034
Client : SMHR	Ensemble : Reprofilage piste rouge des PLAGNES & amélioration piste verte des RIVETS partie haute
Réf client : 23034 PIST754	Désignation : AVP

Indice	Date	Nature des Modifications	Pages modifiées
A	13/10/2023	Création et première diffusion	-

P.BIDAUD		F.SIONNET		F.SIONNET	
Établi par	Visa	Vérfié par	Visa	Approuvé par	Visa